

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2007

Octobre 2008

Directeur Général, Directeur de publication

Babakar FALL

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Bakary DJIBA
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	El Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Pape Seyni THIAM, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Mory DIOUSS
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou CAMARA
3. EDUCATION	Djibril NDOYE & Amadou DIALLO
4. EMPLOI	Marième FALL & Macoumba DIOUF
5. SANTE	A. Racine DIA & N. K. Serge MANEL
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Insa SADIO
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
10. TRANSPORT	Pape Seyni THIAM
11. TOURISME	Adama SECK
12. JUSTICE	Assane THIOUNE
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNOHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE & Ousseynou SARR
17. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW & Moussa THIAM
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
20. ELEVAGE	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.gouv.sn ; statsenegal@yahoo.fr

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

CHAPITRE XII : JUSTICE

Introduction

La Justice occupe une place centrale dans le schéma constitutionnel. L'Etat a toujours exprimé une volonté politique de la doter de ressources et moyens pour remplir sa fonction de régulation sociale et économique.

Malgré la mise en œuvre, depuis 1994, de plusieurs projets de modernisation, les dysfonctionnements de la Justice persistent en raison d'un déficit de moyens financiers, infrastructurels, matériels et humains.

Au regard de ces enjeux, les pouvoirs publics ont décidé d'élaborer un important programme de modernisation de la Justice appelé Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui s'inscrit sur un horizon de dix ans (plan décennal 2004-2013) décliné en plans d'actions triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012.

Ce chapitre sur la justice va présenter en premier lieu la carte judiciaire, la situation budgétaire, les statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, les statistiques sur l'Education Surveillée, les effectifs formés au niveau de Centre de Formation Judiciaire et en fin le personnel judiciaire.

XII.1. CARTE JUDICIAIRE

Le Ministère de la Justice se compose ainsi qu'il suit :

- L'Inspection Générale de l'Administration de la Justice
- La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
- La Direction des Affaires Civiles et du Sceau
- La Direction des Services Judiciaires
- La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
- La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
- La Direction de l'Administration Pénitentiaire
- Le Centre de Formation Judiciaire
- Le Bureau de Communication.

Outre ces directions, il y'a l'existence d'autres acteurs qui interviennent dans le système judiciaire. Il s'agit des Avocats, des Huissiers de Justice, des Notaires, des Experts judiciaires et des Commissaires Priseurs.

L'organisation juridictionnelle nationale sénégalaise se présente comme suit :

Juridictions supérieures :

- 1 Conseil Constitutionnel,
- 1 Conseil d'Etat,
- 1 Cour de Cassation,
- 1 Cour des Comptes.

Juridictions du second degré :

- 4 Cours d'Appel (Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor), mais seules celles de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

Juridictions du premier degré :

- 11 Tribunaux Régionaux dont celui de Hors Classe à Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal Régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés aux chefs lieux des onze (11) régions administratives.
- 33 Tribunaux Départementaux que sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaoune, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Nioro, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.
- 11 Tribunaux du Travail dont 1 par Région. Le Tribunal du travail est une juridiction spécialement et exclusivement compétente pour régler des différends individuels nés à l'occasion du contrat de travail.

XII.2. BUDGET DE LA JUSTICE

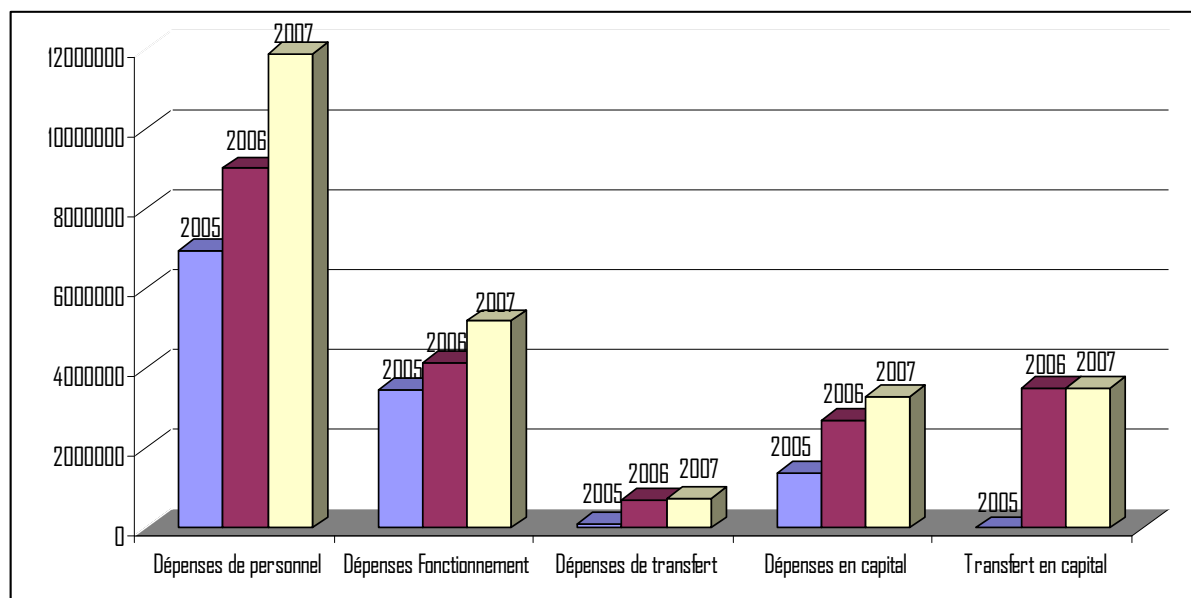
Le budget alloué au Ministère de la Justice en 2007, a progressé de 22,3%, par rapport à celui de 2006. Passant de 20 067 674 000 FCFA, à 24 639 314 000 FCFA, le budget de la justice figurera encore en 2007, et pour la troisième année consécutive, au rang des priorités de l'État. Cette augmentation des moyens s'inscrit dans le cadre de la stratégie de réformes déclinée à travers le Programme Sectoriel Justice (PSJ).

Tableau 12. 1 : Evolution du budget de 2005 à 2007 (En FCFA)

Désignation	Année 2005	Année 2006	Année 2007
Dépenses de personnel	6 962 584	9 019 602	11 882 242
Dépenses de fonctionnement	3 477 237	4 137 372	5 196 372
Dépenses de transfert	110 700	710 700	760 700
Dépenses en capital	1 400 000	2 700 000	3 300 000
Transfert en capital		3 500 000	3 500 000
TOTAL	11 950 521	20 067 674	24 639 314

Source : CDAF

Graphique 12.1 : Evolution du budget de 2005 à 2007 (En FCFA)



Source : ANSD

L'année 2007 est marquée par un vaste programme d'équipement des juridictions. Des chiffres peuvent être donnés en illustration : Dotation de la juridiction en matériel et mobilier de bureau pour un budget de 400 millions FCFA en 2007 soit 1,100 milliard FCFA depuis 2005,

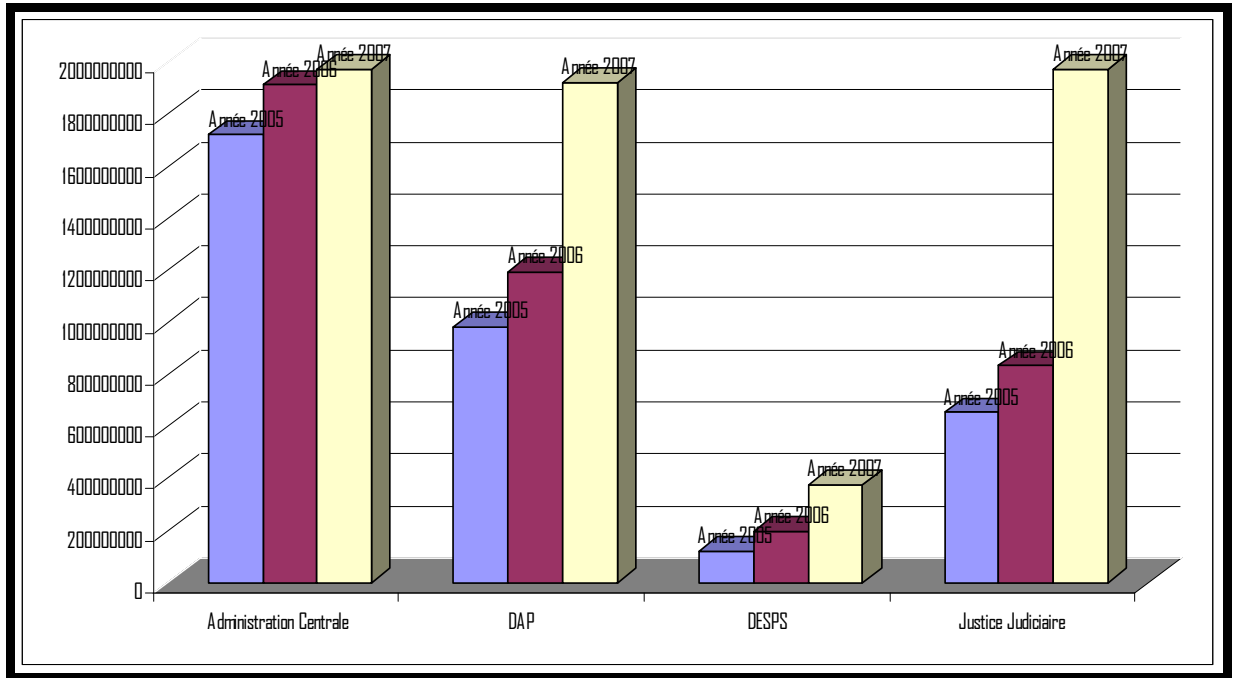
- Aménagement des locaux de la CEDAF et dotation en matériel, mobilier de bureau et en matériel de transport,
- 800 millions FCFA entre 2005 et 2007 pour la réhabilitation des maisons d'arrêt et de correction et 700 millions FCFA sur la même période pour les structures de la DESPS,
- 887 ordinateurs commandés pour un budget de 855 millions pour l'équipement des juridictions, de la chancellerie, de la DAP et de la DESPS,
- Un budget de 1,800 milliard FCFA sur les trois dernières années pour l'acquisition de matériel roulant (environ 80 véhicules 4 X4),
- 7 milliards FCFA en 2006 et 2007 afin de finaliser le chantier du nouveau palais de justice de Dakar.

Tableau 12. 2 : Evolution du budget par titre de 2005 à 2007 (En FCFA)

Désignation	Année 2005	Année 2006	Année 2007
Dépenses de fonctionnement			
Administration Centrale	1 721 173 000	1 913 007 000	1 975 494 000
DAP	983 082 000	1 194 559 000	1 923 338 000
DESPS	119 663 000	197 149 000	377 184 000
Service Judiciaire	653 319 000	832 957 000	1 975 494 000
TOTAL	3 477 237 000	4 137 672 000	6 251 510 000
Dépenses du Personnel			
Administration Centrale	1 439 533 000	1 913 007 000	2 386 481 000
DAP	2 552 751 000	2 960 517 000	3 368 283 000
DESPS	413 083 000	501 781 000	840 432 700
Service Judiciaire	2 557 217 000	2 923 417 000	5 287 043 293
TOTAL	6 962 584 000	8 298 722 000	11 882 242 000
Dépenses d'Investissement			
Administration Centrale	-	1 700 000 000	250 000 000
DAP	400 000 000	500 000 000	1 050 000 000
DESPS	300 000 000	250 000 000	400 000 000
Service Judiciaire	700 000 000	250 000 000	1 600 000 000
TOTAL	1 400 000 000	2 700 000 000	3 300 000 000
TOTAL GENERAL	11 839 821 000	15 136 394 000	21 464 874 780

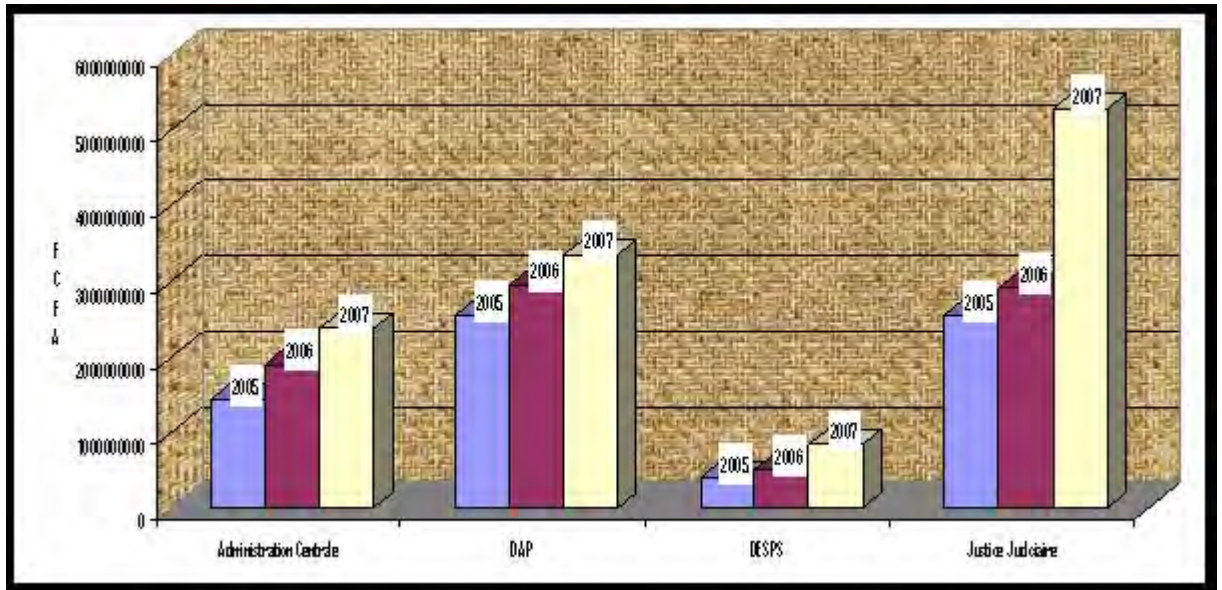
Source : CDAF

Graphique 12.2 : Evolution des dépenses de fonctionnement selon la structure de 2005 à 2007



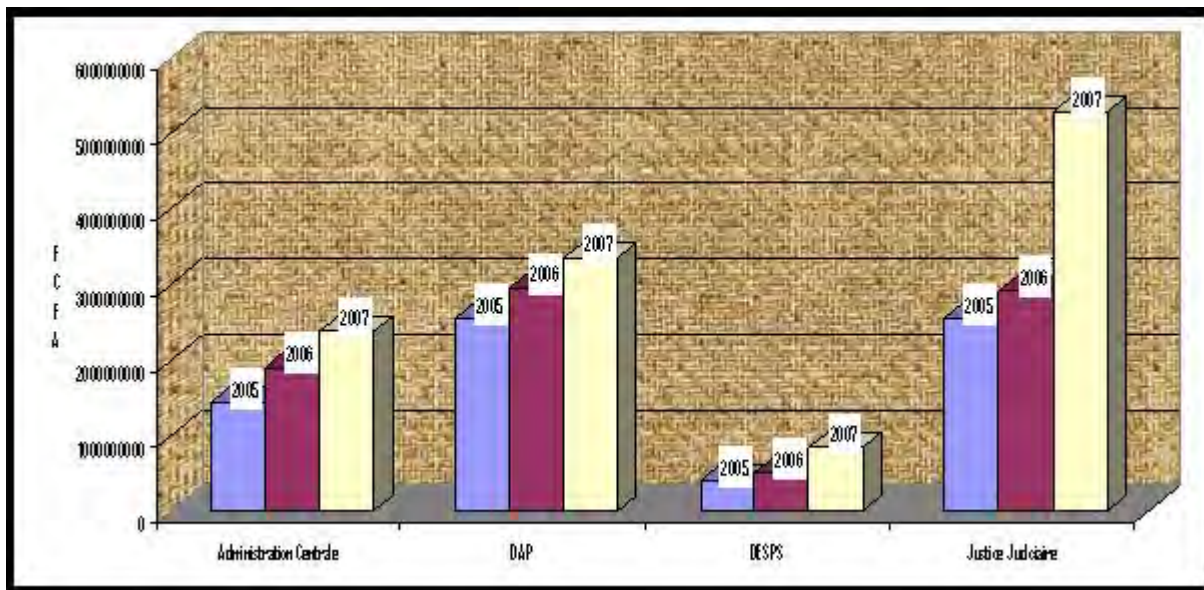
Source : ANSD

Graphique 12.3 : Evolution des dépenses du personnel selon la structure de 2005 à 2007



Source : ANSD

Graphique 12.4 : Evolution des dépenses d'investissement selon la structure de 2005 à 2007

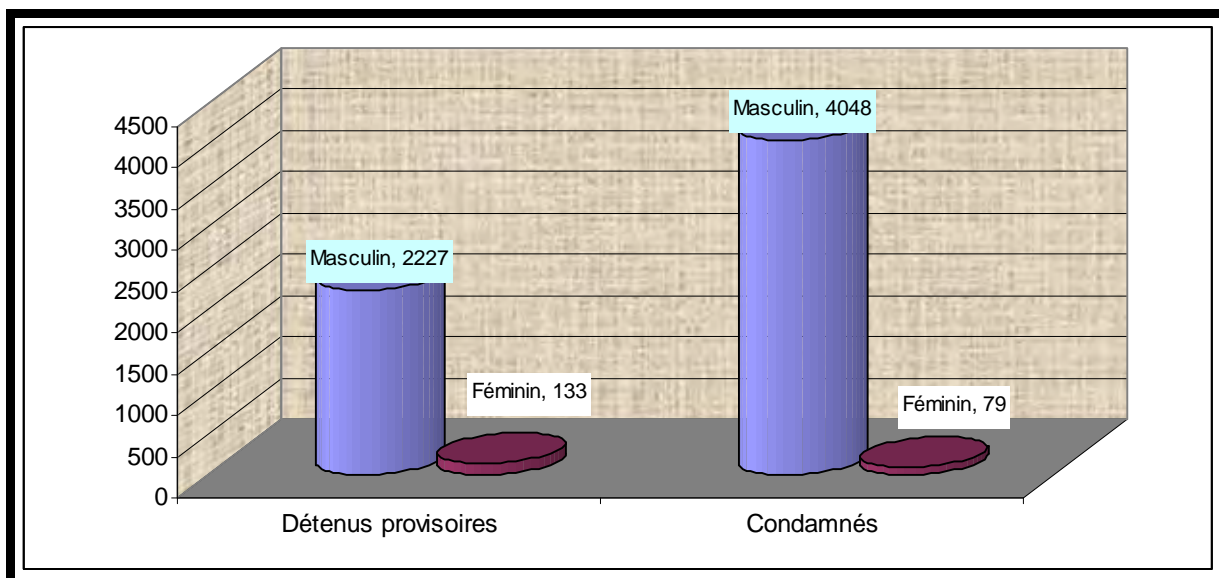


Source : ANSD

XII.3. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Les personnes détenues au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et des Camps Pénaux du Sénégal étaient de 6487 individus au 31 décembre 2007 dont 97% étaient de sexe masculin et 3% de sexe féminin. Parmi ces détenus, 36% étaient sous détention provisoire alors que 64% étaient des condamnés. Les effectifs détenus en 2007 par rapport à 2006 ont augmenté de 124 individus.

Graphique 12.5 : Répartition des détenus par sexe et selon le type de détention en 2007



Source : ANSD

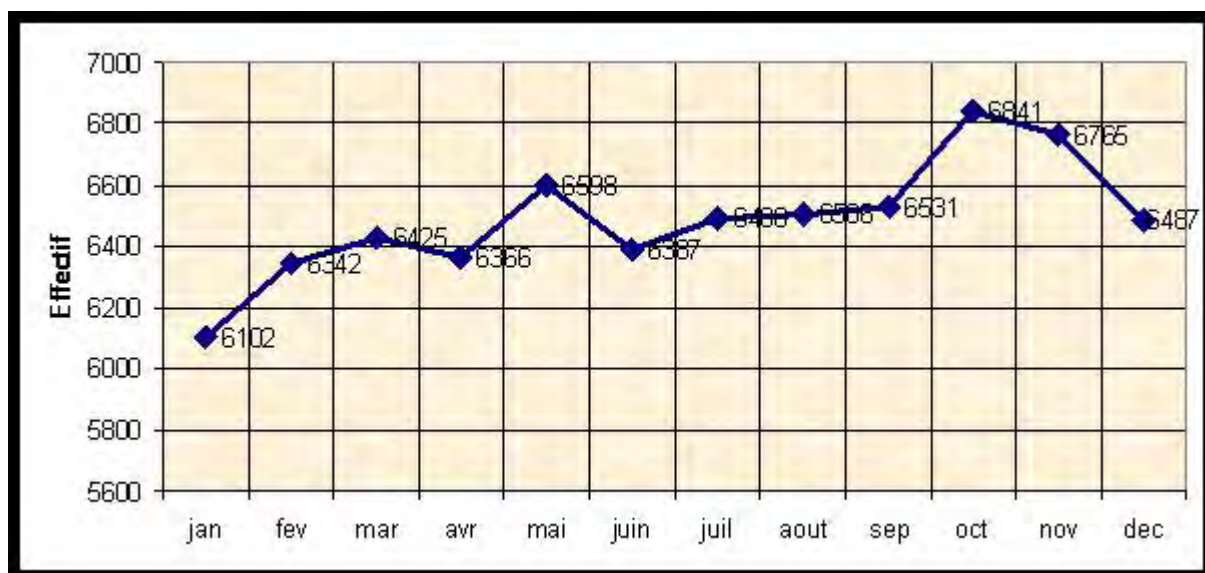
Tableau 12. 3 : Répartition des détenus par sexe et selon le type de détention en 2007

Désignation	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Détenus provisoires	2227	35%	133	63%	2360	36%
Condamnés	4048	65%	79	37%	4127	64%
Ensemble	6275	100%	212	100%	6487	100%

Source : DAP

L'effectif moyen mensuel de personnes détenues dans les camps pénaux et les Maisons d' Arrêt et de Correction est de 6487 individus en 2007. Par rapport à 2006, la moyenne a baissé. La courbe d'évolution est en dents de scie. Les effectifs les plus élevés sont observés durant les mois d'octobre et de novembre.

Graphique 12.6 : Evolution mensuelle des détenus en 2007



Source : ANSD

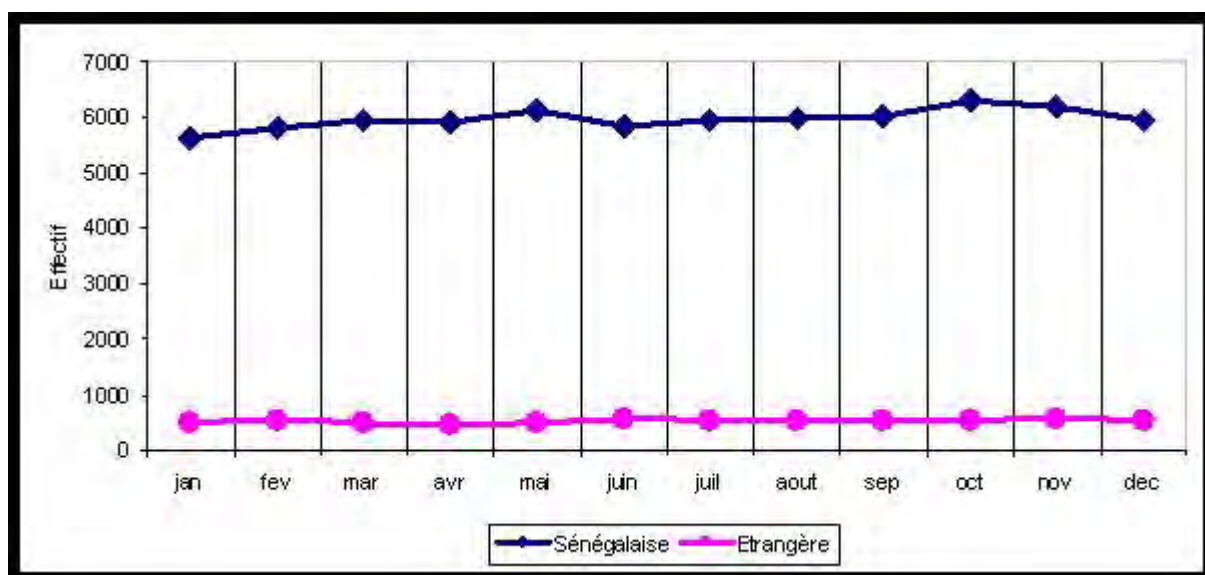
Les Sénégalais constituent en moyenne les 92% des détenus au niveau des MAC et camps pénaux alors que les étrangers n'en constituent que 8%. Cependant, il y a une légère augmentation des détenus de nationalité étrangère durant le mois de juin atteignant les 9%.

Tableau 12. 4 : Répartition des détenus en 2007 par mois selon la nationalité

Mois	Nationalité		Total
	Sénégalaise	Etrangère	
Janvier	5626	476	6102
Février	5818	524	6342
Mars	5943	482	6425
Avril	5918	448	6366
Mai	6116	482	6598
Juin	5830	557	6387
Juillet	5951	537	6488
Août	5979	527	6506
Septembre	6008	523	6531
Octobre	6301	540	6841
Novembre	6190	575	6765
Décembre	5950	537	6487

Source : DAP

Graphique 12.7 : Evolution mensuelle des détenus selon la nationalité en 2007



Source : ANSD

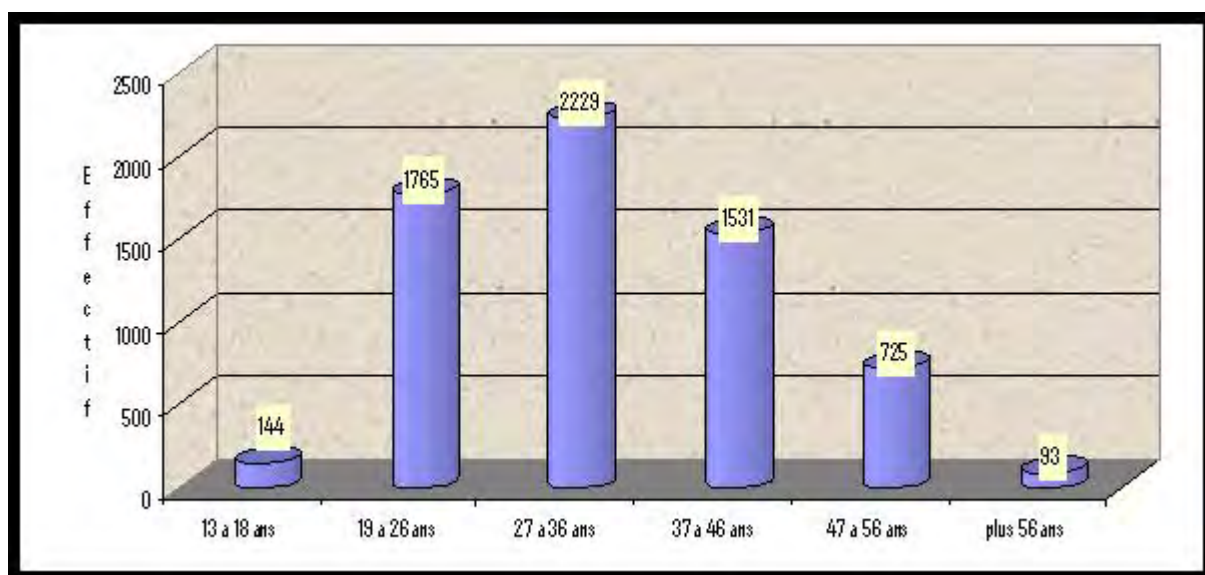
Le groupe d'âges 13-36 ans constitue 63,8 % des détenus au niveau des MAC et camps pénaux au 31 décembre 2007. Cette frange d'âge de la population est parmi, l'un des groupes les plus vulnérables, car constituée de jeunes. Les effectifs des mineurs ont augmenté durant les années 2006 et 2007, passant de 120 personnes à 144, soit une variation de 20%. Les détenus âgés de 37 ans et plus font 36,20% de l'effectif global.

Tableau 12. 5 : Répartition des effectifs détenus au 31 décembre 2007 selon les groupes d'âges

Groupes d'âges	Effectifs	Pourcentage
13 - 18 ans	144	2.2%
19 - 26 ans	1765	27.2%
27 - 36 ans	2229	34.4%
37 - 46 ans	1531	23.6%
47 - 56 ans	725	11.2%
Plus 56 ans	93	1.4%
Total	6487	100.0%

Source : DAP

Graphique 12.8 : Répartition des détenus selon les groupes d'âges au 31decembre 2007



Source : ANSD

Parmi les non Sénégalais détenus au niveau des MAC et camps pénaux, 34,1% sont des Guinéens de Conakry. Ils sont suivis des Maliens avec 14,7%, des Nigériens 14,5%, des Bissau Guinéen 11,6%, des Gambiens 7,5% et des Ivoiriens 3,5%. Les Ivoiriens constituent la nationalité qui devient de plus en plus nombreuse par rapport aux effectifs de 2006. Ils passent de la 10ième à la 6ième position.

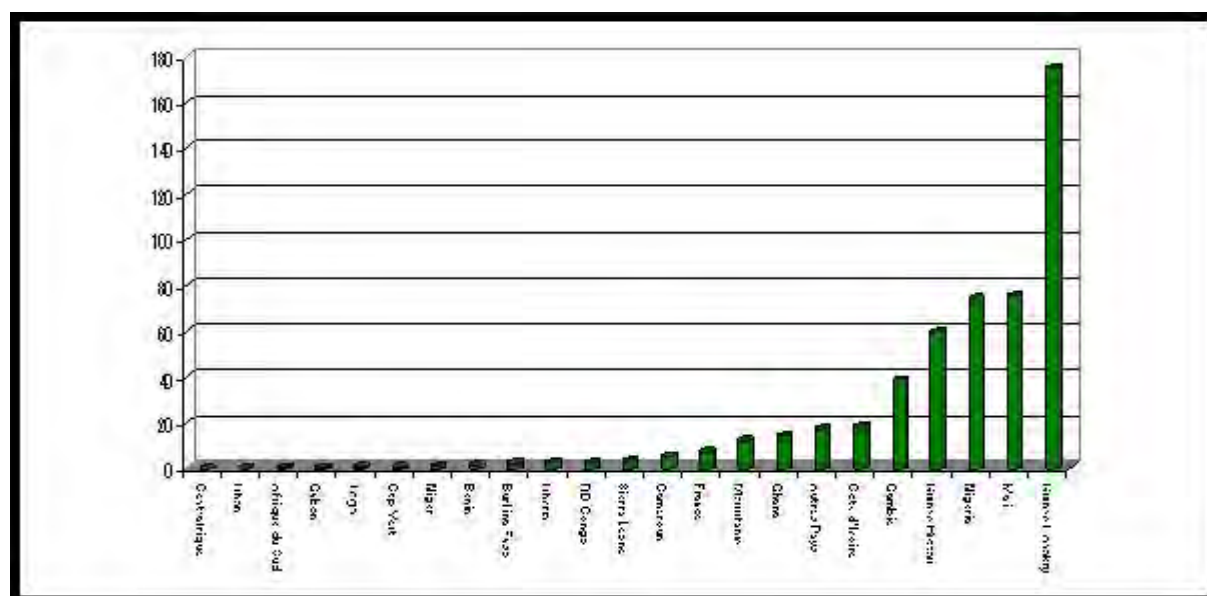
Cette situation révèle que ce sont les pays voisins directs du Sénégal qui alimentent le plus souvent en détenus les MAC et Camps pénaux. Les ressortissants Nigériens constituent le 3eme groupe de détenus le plus important, bien que leur pays ne soit pas voisin du Sénégal.

Tableau 12. 6 : Répartition moyenne par mois des détenus selon le pays d'origine en 2007

PAYS	EFFECTIF MOYEN PAR MOIS	POURCENTAGE
Afrique du Sud	1	0.1%
Gabon	1	0.1%
Togo	1	0.1%
Cap Vert	1	0.1%
Niger	1	0.2%
Bénin	1	0.3%
Burkina Faso	2	0.5%
Liberia	3	0.5%
RD Congo	3	0.5%
Sierra Leone	3	0.6%
Cameroun	5	1.0%
France	7	1.4%
Mauritanie	12	2.4%
Ghana	14	2.7%
Autres Pays	18	3.4%
Côte d'Ivoire	18	3.5%
Gambie	39	7.5%
Guinée Bissau	60	11.6%
Nigeria	74	14.5%
Mali	76	14.7%
Guinée Conakry	175	34.1%
Total	514	100.0%

Source : DAP

Graphique 12.9 : Répartition moyenne par mois des détenus selon le pays d'origine en 2007



Source : ANSD

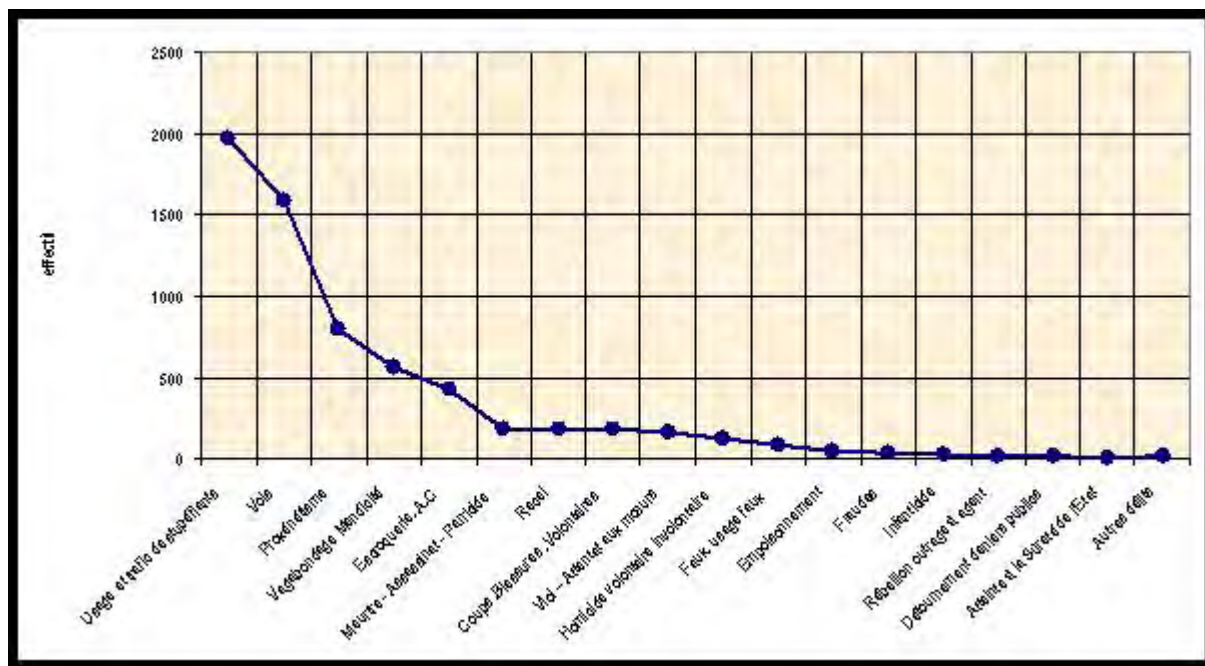
Tableau 12. 7 : Répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2007

Infractions	Total	Pourcentage
Usage et trafic de stupéfiants	1973	30.40%
Vols	1589	24.50%
Proxénétisme	805	12.40%
Vagabondage - Mendicité	562	8.70%
Escroquerie. A.C	431	6.60%
Meurtre - Assassinat - Parricide	189	2.90%
Recel	187	2.90%
Coup.et blessure .volontaire	181	2.80%
Viol – Attentat aux mœurs	167	2.60%
Homicide volontaire, involontaire	128	2.00%
Faux, usage de faux	87	1.30%
Empoisonnement	49	0.80%
Fraude	36	0.60%
Infanticide	31	0.50%
Rébellion, outrage à agent	19	0.30%
Détournement deniers publics	20	0.30%
Atteinte à la Sûreté de l'Etat	14	0.20%
Autres délits	15	0.20%
Total	6483	100%

Source : DESPS

La répartition des détenus selon la nature de l'infraction montre que 30,40% sont incarcérés pour cause d'usage et trafic de stupéfiants, soit une diminution relative de 5,4% par rapport à l'année 2006. Le vol qui occupait la première position en 2006 avec 40,9% des effectifs, a chuté en 2007, en ne représentant que 24,50%. Le proxénétisme gagne du terrain : de 67 cas en 2006, l'effectif est passé à 805 individus. Le fait le plus marquant en 2007, c'est le type d'infraction appelé « atteinte à la sûreté de l'Etat » qui prend de plus en plus de l'ampleur avec 14 cas enregistrés.

Graphique 12.10 : Répartition effectifs détenus selon le type d'infraction au 31 décembre 2007

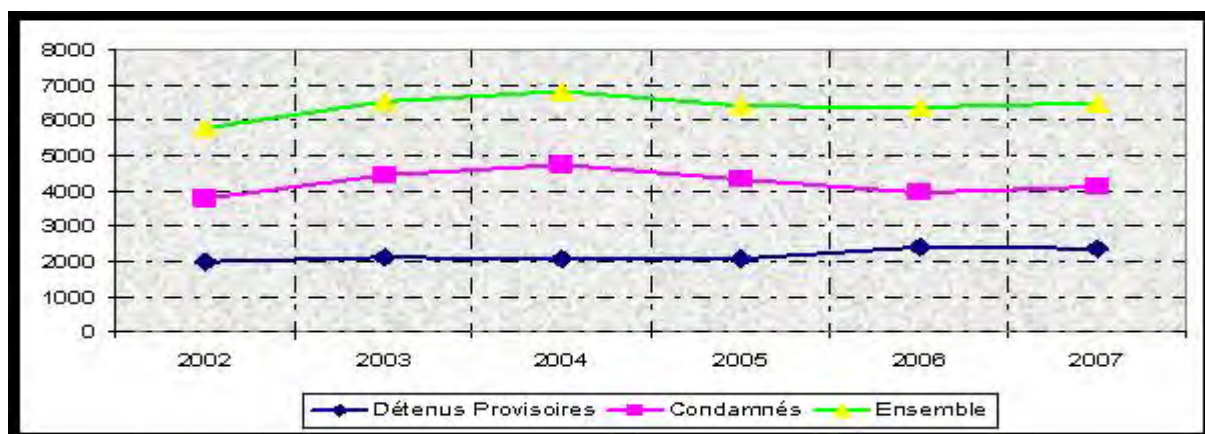


Source : ANSD

La courbe sur l'évolution moyenne des détenus montre que de 2002 à 2004, les effectifs n'ont cessé d'augmenter passant ainsi de 5789 personnes à 6833 personnes, soit un accroissement moyen 18%. De 2004 à 2006, on a assisté à une diminution des effectifs qui passent de 6833 à 6363 détenus en 2006, soit une variation négative de -7%. Mais ce fléchissement de la courbe n'est que de courte durée, car à partir de 2006, les effectifs commencent à augmenter, atteignant 6487 détenus.

En 2007, la norme de capacité d'accueil des MAC et des camps pénaux était de 2972 détenus. Avec un effectif de 6487 détenus, on a assisté, à un surpeuplement des structures, atteignant un taux de 218%. Cela signifie qu'il y a plus du doublement des effectifs au moment où la capacité d'accueil reste stationnaire. Cette situation démontre le niveau d'insuffisance en infrastructures, mais aussi les mauvaises conditions d'hygiène qui existent dans les centres pénitenciers.

Graphique 12.11 : Evolution des effectifs des détenus du 31/12/02 au 31/12/07



Source : ANSD

Tableau 12. 8 : Evolution des effectifs des détenus du 31/12/01 au 31/12/07

Désignation	ANNEE					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Détenus Provisoires	1996	2112	2099	2073	2407	2360
Condamnés	3793	4440	4734	4344	3956	4127
Total	5789	6552	6833	6417	6363	6487

Source : DAP

La durée de détention provisoire au 31 décembre 2007 révèle que 42,6% des détenus ont passé de 1 à 30 jours dans les MAC et camps pénaux. Cela signifie que 4 détenus sur 10 passent moins d'un mois dans les centres pénitenciers. Le tableau ci dessous montre que 17,8% des détenus provisoires ont passé plus de 30 jours à 6 mois, dans les MAC et centres pénaux. Ceux qui ont plus de 6 mois à 6 ans et plus, constituent 39,7% des effectifs détenus provisoirement.

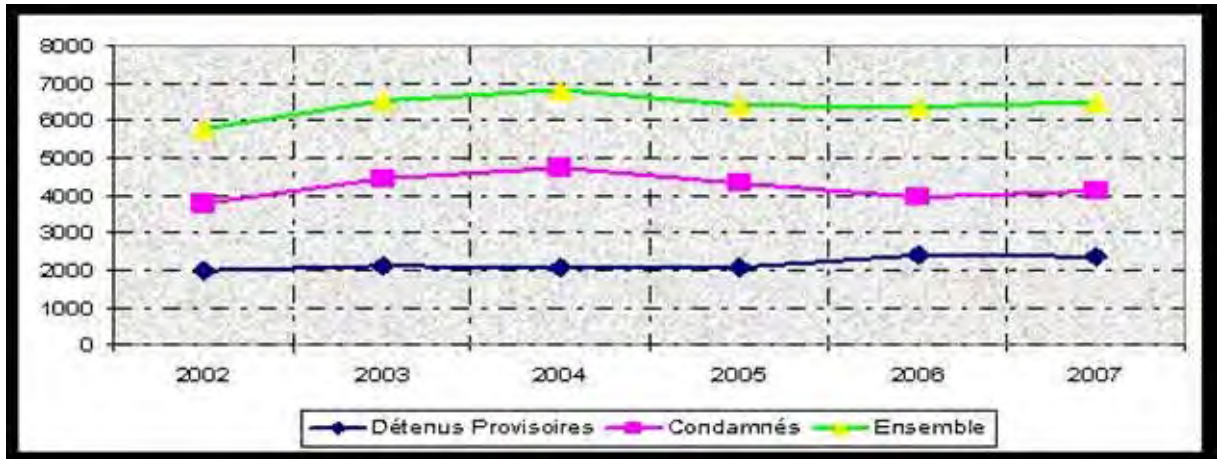
Ces longues détentions au détriment des détenus sont en partie causées par les lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instructions et des juridictions. En effet, le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger.

Tableau 12. 9 : Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31/12/07

SITUATION	SENEGALAIS			ETRANGERS			TOTAL	
	Masculin	Féminin	Mineur	Masculin	Féminin	Mineur	Effectif	%
1 jour à 30 jours	831	38	55	75	1	5	1005	42.6%
Plus 30 jours à 6 mois	338	11	29	37	1	3	419	17.8%
Plus 6 mois à 2 ans	393	55	16	29	0	0	493	20.9%
Plus 2 ans à 4 ans	215	22	1	14	2	0	254	10.8%
4 ans à 6 ans	119	3	0	6	0	0	128	5.4%
Plus de 6 ans	60	0	0	1	0	0	61	2.6%
TOTAUX	1956	129	101	162	4	8	2360	100.0%

Source : DAP

Graphique 12.12 : Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31/12/07



Source : ANSD

Par rapport aux condamnés, la répartition des effectifs selon la durée de peine révèle que 38,2% des individus ont passé une période comprise entre 15 jours et 1 an dans les MAC et camps pénaux. Il y a une légère augmentation par rapport à 2006, où la répartition était de 32,7%.

Cependant, il y a 61,8% des condamnés qui ont purgé une peine allant de 1 an aux travaux à perpétuité, soit une diminution de 5,5 % par rapport à 2006.

Graphique 12.13 : Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31/12/07



Source : ANSD

Tableau 12. 10 : Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31 décembre 2007

SITUATION	SENEGALAIS			ETRANGERS			TOTAL	
	Masculin	Féminin	Mineur	Masculin	Féminin	Mineur	Effectif	%
15 Jours à 1 an	1412	32	14	118	2	0	1578	38.2%
1 à 2 ans	1301	22	1	106	7	1	1438	34.8%
2 à 4 ans	471	5	0	51	1	0	528	12.8%
4 à 5 ans	201	3	0	38	1	0	243	5.9%
Plus de 5 ans	177	2	0	34	0	0	213	5.2%
Travaux forcés à temps	92	4	0	4	0	0	100	2.4%
Travaux forcés à perpétuité	27	0	0	0	0	0	27	0.7%
Ensemble	3681	68	15	351	11	1	4127	100.0%

Source : DAP

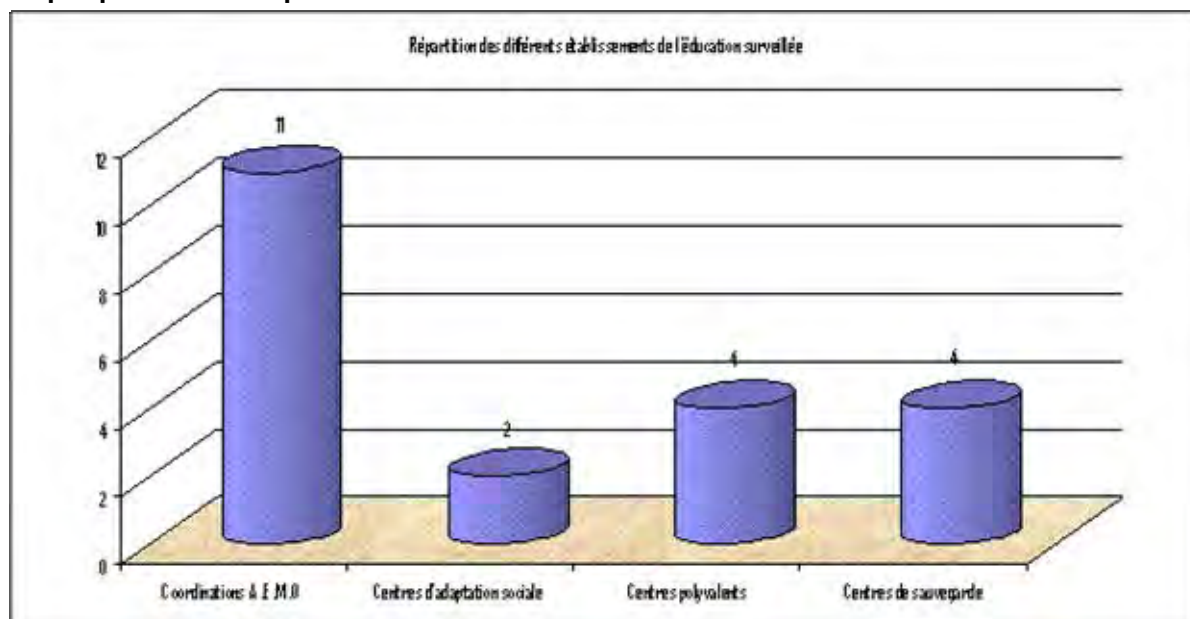
XII.4. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger âgés de moins de 18 ans et de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

La DESPS est constituée de 4 types de structures en 2007. Le nombre de structures n'a pas évolué par rapport à 2006. Il se répartit comme suit :

- 2 centres d'adaptation sociale (CAS) :
 - Sébikotane
 - Nianing ;
- 04 centres polyvalents (CP) :
 - Dakar
 - Thiaroye
 - Diourbel
 - Kaolack ;
- 4 centres de sauvegarde (CS) :
 - Cambérène
 - Pikine
 - Thiès ;
 - Kandé ;
- 11 coordinations du Service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) dont une par région.

Graphique 12.14 : Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée



Source : ANSD

XII.4.1. REPARTITION REGIONALE DES STRUCTURES DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Les structures de l'éducation surveillée sont mal réparties sur le territoire national. La région de Dakar détient 35% des infrastructures par rapport au niveau national. Elle est suivie de la région de Thiès qui regroupe 6 structures et de la région de Diourbel avec 4 structures, soit respectivement 17% et 12%. Les régions de Ziguinchor et Kaolack comptent chacune 3 structures. Enfin, les autres régions Saint Louis, Louga, Kolda, Fatick, Tambacounda et Matam n'ont chacune qu'une coordination AEMO.

Tableau 12. 11 : Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée

Structures	Nombres	Pourcentage
Coordination A.E.M.O	11	52%
Centres d'adaptation sociale	2	10%
Centres polyvalents	4	19%
Centres de sauvegarde	4	19%
Total	21	100%

Source : DESPS

Tableau 12. 12 : Répartition régionale des structures de l'éducation surveillée

Régions	Coordination A.E.M.O	Sections AEMO	Secteur AEMO	C.S	C.P	C.A.S	Total
Dakar	1	4	2	2	2	1	12
Thiès	1	3	0	1	0	1	6
Diourbel	1	2	0	0	1	0	4
Ziguinchor	1	1	0	1	0	0	3
Kaolack	1	1	0	0	1	0	3
Saint Louis	1	0	0	0	0	0	1
Louga	1	0	0	0	0	0	1
Tambacounda	1	0	0	0	0	0	1
Kolda	1	0	0	0	0	0	1
Fatick	1	0	0	0	0	0	1
Matam	1	0	0	0	0	0	1
Total	11	11	2	4	4	2	34

Source : DESPS

XII.4.2. SITUATION DU PERSONNEL

Le personnel de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale s'élève à 258 individus dont 136 de sexe masculin et 122 de sexe féminin. Il y a une légère diminution des effectifs par rapport à 2006, où ils étaient 261.

Le personnel est composé de 19 corps professionnels dont les Educateurs Spécialisés qui représentent les 58% de l'effectif global, soit 150 personnes. Le personnel non éducateur est pour la majeure partie composé de Maîtres d'enseignement technique professionnel, soit 9,3% de cuisiniers 7,4% et de lingères 6,6%.

Tableau 12. 13 : Effectif total du personnel

	Effectif	
	Total général	Dont Educateurs spécialisés
Masculin	136	53
Féminin	122	47
Total	258	150

Source : DESPS

Tableau 12. 14 : Répartition du personnel selon le corps

Corps	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage
Magistrat	1	1	2	0.8%
Educateur spécialisé	93	57	150	58.1%
Maître d'enseignement technique professionnel	12	12	24	9.3%
Maître d'économie familiale sociale	1	4	5	1.9%
Assistant social	1	1	2	0.8%
Moniteur d'économie familiale sociale	1	4	5	1.9%
Moniteur d'économie familiale sociale rurale	0	1	1	0.4%
Technicien horticole	12	2	14	5.4%
Agent horticole	1	1	2	0.8%
Professeur	1	0	1	0.4%
Secrétaire de direction	0	2	2	0.8%
Secrétaire dactylo	0	3	3	1.2%
Moniteur technique	1	0	1	0.4%
Archiviste	2	0	2	0.8%
Gardien de prison	2	0	2	0.8%
Cuisinier	2	17	19	7.4%
Lingère	0	17	17	6.6%
Chauffeur	1	0	1	0.4%
Gardien	5	0	5	1.9%
Total	136	122	258	100.0%

Source : DESPS

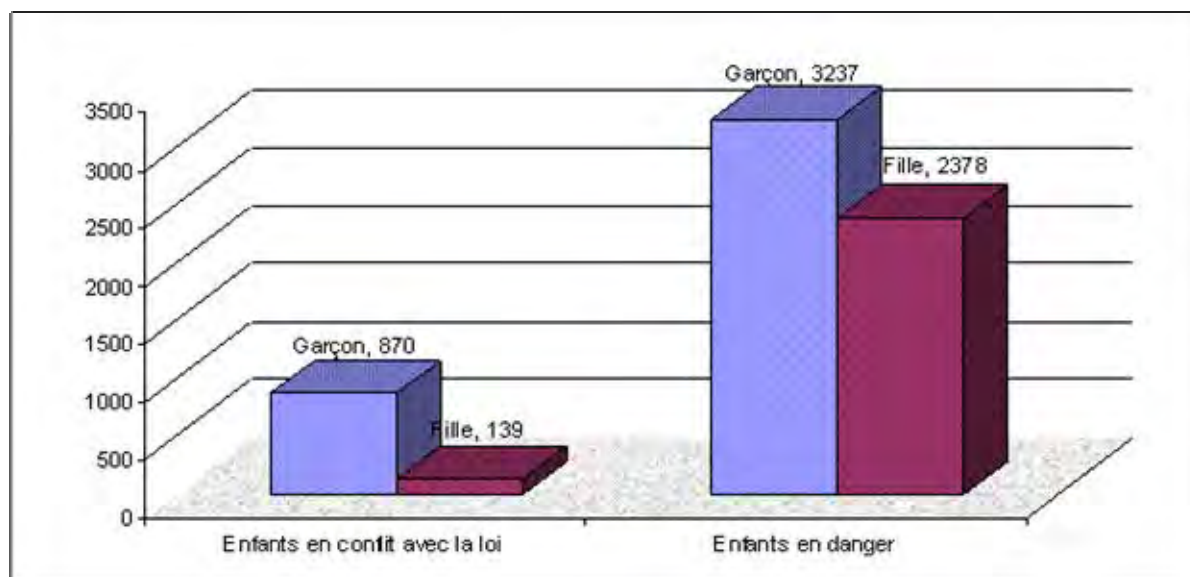
XII.4.3. RÉPARTITION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES MINEURS EN DANGER

L'effectif total des enfants pris en charge par l'Education Surveillée s'élève à 6624 individus. Les garçons au nombre de 4107 représentent les 62%, tandis que les filles avec un effectif de 2517 représentent les 38%.

Par rapport aux 6624 enfants pris en charge par les structures de l'éducation surveillée, 1009 mineurs sont en conflit avec la loi, soit 15%, tandis que ceux qui sont en danger, représentent 85% des effectifs.

Parmi les enfants qui sont en conflit avec la loi, les filles représentent 14%, soit une légère augmentation par rapport à 2006 où elles représentaient 9%. Cela signifie que les risques d'être en conflit avec la loi restent plus élevés chez les garçons qu'auprès des filles. Cependant, au niveau des enfants en danger, les filles sont beaucoup présentes avec un niveau de 42%.

Graphique 12.15 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger selon le sexe



Source : ANSD

Graphique 12.16 : Répartition par sexe des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger

	Enfants en conflit avec la loi		Enfants en danger		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Garçon	870	86%	3237	58%	4107	62%
Fille	139	14%	2378	42%	2517	38%
Total	1009	100%	5615	100%	6624	100%

Source : DESPS

XII.4.4. RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES INFRACTIONS COMMISES PAR LES ENFANTS

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait. Ainsi, le vol simple constitue l'infraction la plus commise par les mineurs avec 56,1% des causes d'arrestation. Elle est suivie par les coups et blessures volontaires 12,0% et le vol aggravé 10,1%.

Tableau 12. 15 : Répartition des différentes infractions commises par les enfants

Infractions	Garçons	Filles	Total	% Total
Vol simple	350	6	356	56.1%
Coup et blessure volontaire	65	11	76	12.0%
Vol aggravé	62	2	64	10.1%
Vagabondage	38	5	43	6.8%
Diffamation	11	9	20	3.1%
Violence et voie de fait	9	5	14	2.2%
Viol	12	0	12	1.9%
Injure publique	7	2	9	1.4%
Attentat à la pudeur	2	4	6	0.9%
Abus de confiance	6	0	6	0.9%
Prostitution	0	5	5	0.8%
Détention de chanvre indien	5	0	5	0.8%
Rébellion	5	0	5	0.8%
Détournement de mineur	4	0	4	0.6%
Homicide	3	0	3	0.5%
Recel	2	0	2	0.3%
Infanticide	0	2	2	0.3%
Outrage à agent	2	0	2	0.3%
Coup mortel	1	0	1	0.2%
Total	584	51	635	100.0%

Source : DESPS

XII.4.5. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES ENFANTS EN DANGER SUIVANT LES RÉGIONS

Diourbel constitue la région en 2007 où les enfants en conflit avec la loi sont la plus élevées avec 22% des effectifs par rapport au niveau national. Elle est suivie par Dakar avec 21% et de Thiès 14%. Par rapport aux enfants en danger, Dakar détient le record avec 73% des effectifs. Diourbel vient en deuxième position avec 11%.

La répartition globale des effectifs des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger suivant les régions révèle que Dakar se retrouve en première position avec 65% des effectifs. La région de Diourbel avec 12% vient en deuxième. Thiès 7% et Kaolack 5% tiennent respectivement la troisième et quatrième place.

Tableau 12. 16 : Répartition des effectifs des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger suivant les régions

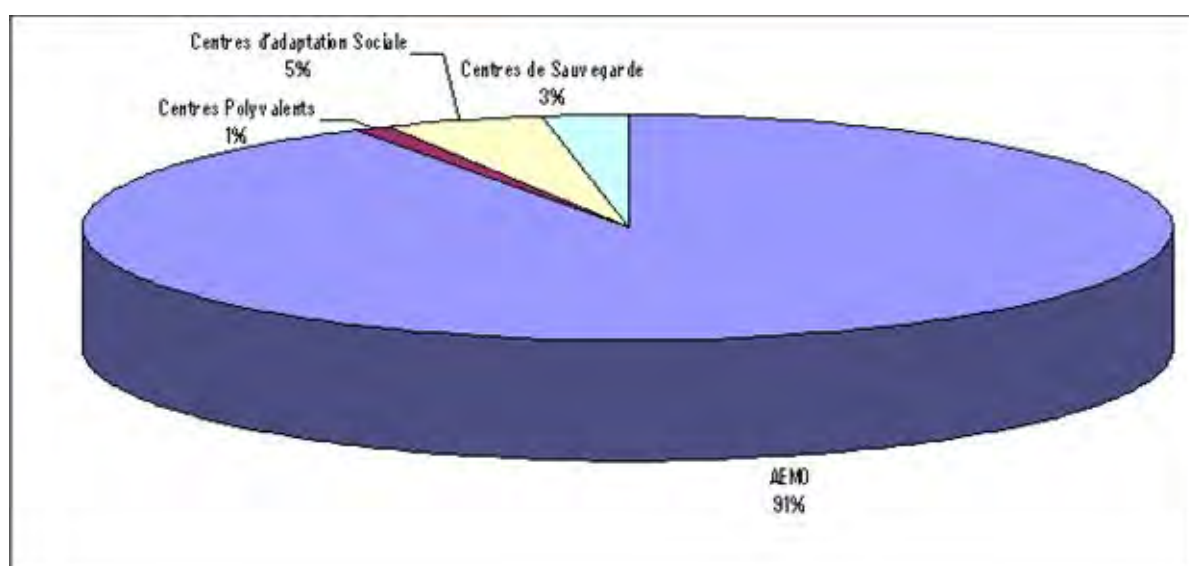
Régions	Enfants en conflit avec la loi				Enfants en danger				Total			
	Garçons	Filles	total	%	Garçons	Filles	Total	%	Garçons	Filles	Total	%
Dakar	179	29	208	21%	2160	1956	4116	73%	2339	1985	4324	65%
Thiès	118	27	145	14%	230	57	287	5%	348	84	432	7%
Diourbel	189	31	220	22%	414	185	599	11%	603	216	819	12%
Kaolack	62	7	69	7%	182	96	278	5%	244	103	347	5%
Louga	56	8	64	6%	50	8	58	1%	106	16	122	2%
St Louis	60	8	68	7%	98	55	153	3%	158	63	221	3%
Tambacounda	30	10	40	4%	28	6	34	1%	58	16	74	1%
Ziguinchor	62	6	68	7%	35	5	40	1%	97	11	108	2%
Fatick	45	3	48	5%	15	3	18	0%	60	6	66	1%
Kolda	49	7	56	6%	18	4	22	0%	67	11	78	1%
Matam	20	3	23	2%	7	3	10	0%	27	6	33	0%
Total	870	139	1009	100%	3237	2378	5615	100%	4107	2517	6624	100%

Source : DESPS

XII.4.6. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LA NATURE DE LA STRUCTURE OÙ ILS SONT ENCADRÉS

Les Centres de Sauvegarde constituent les lieux où plus de la moitié des enfants sont pris en charge avec un niveau de 52%. Ils sont suivis par les AEMO avec 32% des effectifs, des Centres Polyvalents 11% et 5% au niveau des Centres d'Adaptation Sociale. Cependant, par rapport aux enfants en conflit avec la Loi, ce sont les AEMO qui concentrent l'essentiel des effectifs avec 91%.

Graphique 12.17 : Répartition des enfants selon la nature de la structure où ils sont encadrés



Source : ANSD

Tableau 12. 17 : Répartition des enfants selon la nature de la structure où ils sont encadrés

Structure	Enfants en conflit avec la Loi				Enfants en danger				Total			
	garçons	filles	total	%	garçons	Filles	total	%	garçons	filles	total	%
AEMO	797	119	916	91%	518	712	1230	22%	1215	931	2146	32%
Centres de Sauvegardes	10	0	10	1%	2465	954	3419	61%	2475	954	3429	52%
Centres Polyvalents	41	20	61	6%	254	425	679	12%	295	445	740	11%
Centres d'Adaptation Sociale	22	0	22	2%	287	0	287	5%	309	0	309	5%
Total	870	139	1009	100%	3524	2091	5615	100%	4294	2330	6624	100%

Source : DESPS

XII.5. FORMATION JUDICIAIRE

Le Centre de Formation Judiciaire (CFJ) de Dakar est un établissement d'enseignement supérieur créé par le décret 95 - 20 du 06 janvier 1995 placé sous l'autorité du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal.

Le CFJ, qui comporte actuellement une section Magistrature et une Section Greffe, a pour mission principale d'assurer la Formation Initiale et la Formation Continue des Magistrats et des Greffiers.

Il organise des concours de recrutement pour les sections susmentionnées, ainsi que des sessions de perfectionnement au profit des professionnels de la Justice.

Avec l'affirmation de plus en plus marquée de sa vocation régionale, le CFJ contribue à la formation initiale d'élèves magistrats étrangers ressortissants d'Etats amis du Sénégal qui ont signé avec notre pays une convention de partenariat en matière de formation judiciaire.

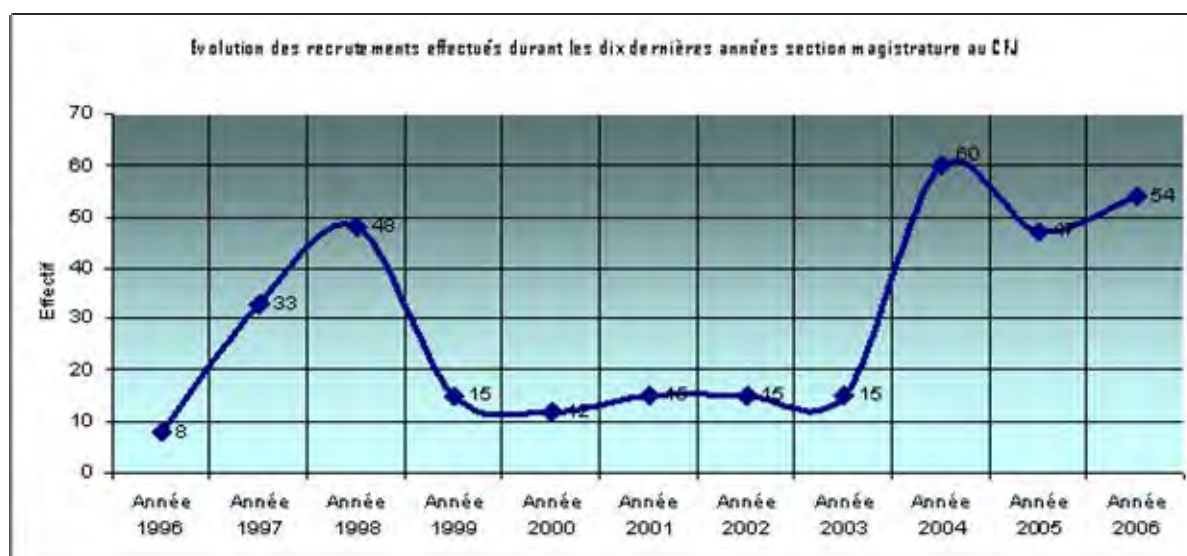
Pour l'année 2007, il n'y a pas eu de recrutement. Les étudiants de 2006 sont toujours en formation. Ce sont les effectifs de 2006 qui sont reconduits pour l'édition de 2007.

XII.5.1. SECTION MAGISTRATURE : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1996 À 2006/2007

L'analyse des effectifs recrutés au niveau du CFJ section Magistrature montre que durant les dix ans passés le recrutement le plus élevé n'était que de 60 étudiants.

De 1999 à 2003, les recrutements étaient relativement faibles ; ils ne dépassaient guère 15 étudiants. Ce n'est qu'à partir de 2004 que les effectifs ont commencé à s'accroître pour subir un léger fléchissement en 2005 avant d'amorcer une légère augmentation en 2006/2007. Le Centre de Formation Judiciaire a formé 41 étudiants étrangers dans la section Magistrature de 1996 à 2006/2007.

Graphique 12.18 : Evolution des recrutements au CFJ, section magistrature, de 2002/2007



Source : ANSD

Tableau 12. 18 : Section magistrature : Evolution des effectifs de 1994 à 2006/2007

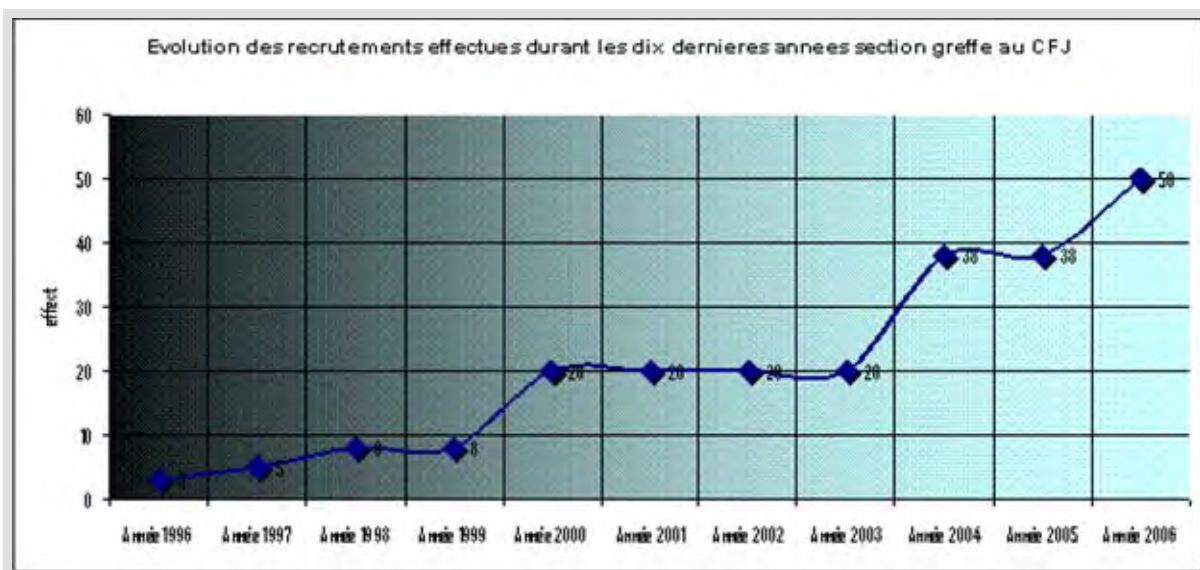
SESSION	RECRUTEMENT	ETRANGERS FORMES
1994	08	
1996	08	
1997	33	1 Malienne
1998	48	
1999	15	4 Nigériens
2000	12	5 Nigériens
2001	15	24 Nigériens
2002	15	4 Nigériens
2003	15	
2004	60	
2005	47	1 Centrafricain
2006/2007	54	1 Comorien +1 Centrafricain (en formation)

Source : CFJ

XII.5.2. SECTION GREFFE : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1996 A 2006/2007

Le recrutement effectué pour la section greffe de 1996 à 2006/2007 ne cesse d'augmenter d'année en année. De 3 greffiers admis au Centre en 1996, l'effectif a atteint 50 étudiants en 2006/2007.

Graphique 12.19 : Evolution des recrutements au CFJ, section Greffe, de 2002/2007



Source : ANSD

Tableau 12. 19 : Section Greffe Evolution des effectifs de 1996 à 2006/2007

SESSION	RECRUTEMENT	ETRANGERS FORMES
1996	03	
1997	05	
1998	08	01 Tchadienne
1999	08	
2000	20	
2001	20	
2002	20	
2003	20	
2004	38	
2005	38	
2006/2007	50	(en formation)

Source : CFJ

XII.6. PERSONNEL JUDICIAIRE

Le système judiciaire sénégalais est confronté aujourd'hui à un déficit tant qualitatif que quantitatif en moyens humains. Ce déficit s'aggrave d'année en année. Certes, depuis 2004, des efforts considérables de recrutement ont été opérés, mais l'effectif des magistrats reste largement en deçà des besoins. Le ratio est de 1 Magistrat pour 27366 habitants.

Le déficit en personnel touche également le corps des greffiers et des secrétaires de greffe et parquet. Il s'y ajoute qu'avec l'insuffisance de leur nombre, le traitement des dossiers s'en trouve ralenti.

Ce déficit est tellement important qu'une partie considérable du travail est effectuée par des vacataires et des bénévoles rémunérés sur les fonds communs

des greffes. "Ce mal nécessaire" n'est pas sans poser des problèmes dans la mesure où ce personnel non assermenté et de surcroît mal payé, manie des dossiers dont les intérêts en jeu sont très importants.

Les ratios suivants en 2007 traduisent bien les déficits :

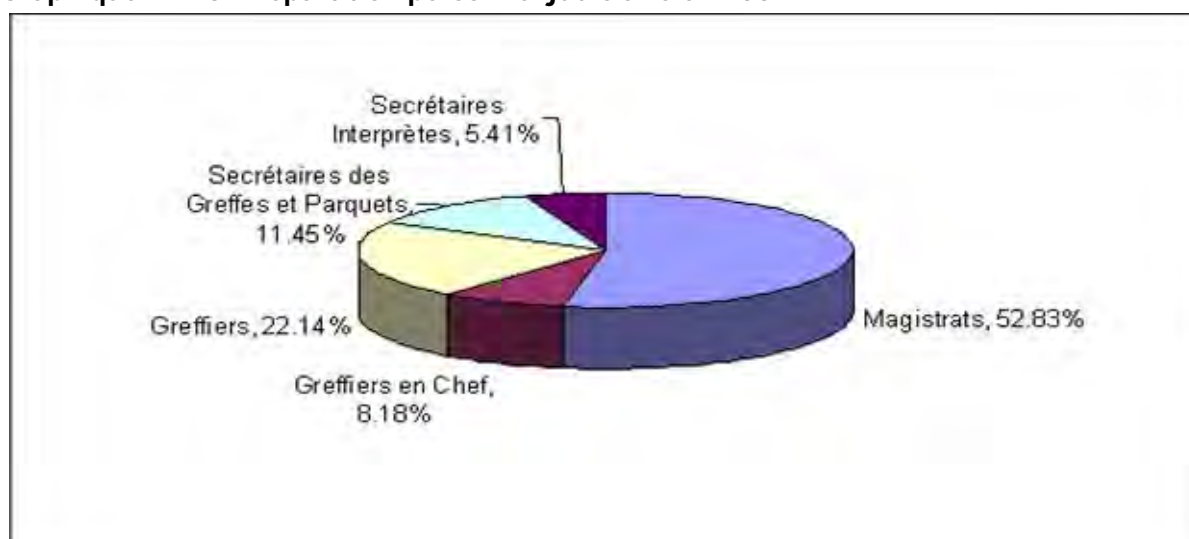
- 1 Magistrat pour 27366 habitants
- 1 Greffier en Chef pour 176826 habitants
- 1 Greffier pour 65305 habitants
- 1 Secrétaire de greffe et parquet pour 126304 habitants
- 1 Secrétaire interprète pour 267295 habitants.

Tableau 12. 20 : Effectifs du Personnel judiciaire de l'année 2007

	Magistrats	Greffiers en Chef	Greffiers	Secrétaires des Greffes et Parquets	Secrétaires Interprètes	TOTAL
Effectifs	420	65	176	91	43	795
Pourcentage	52.83%	8.18%	22.14%	11.45%	5.41%	100.00%

Source : DSJ

Graphique 12.20 : Répartition personnel judiciaire en 2007



Source : ANSD

Conclusion

Malgré les efforts consentis en 2007 dans le secteur, la situation reste déficitaire. Les moyens humains et financiers sont insuffisants pour répondre aux exigences de la demande sociale. Au niveau des MAC et Camps pénaux, c'est le surpeuplement des structures, ce qui traduit une insuffisance des lieux de détention.